

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi



**BILAN DE L'INITIATIVE RIZ
DE LA CAMPAGNE AGRICOLE
2008 - 2009**

Juin 2009

Table des matières

Abréviations	3
Résumé	4
Introduction	5
I. Cadre institutionnel.....	6
II. Objectifs de production	7
III. Stratégie de la production rizicole.....	8
IV. Méthodologie d'évaluation de la production.....	9
V. Résultats de la campagne agricole 2008 – 2009.....	11
5.1. Production du riz.....	11
5.2. Approvisionnement en semences.....	15
5.3. Approvisionnement en engrais.....	17
5.4. Equipements agricoles.....	20
5.5. Conseil rural.....	21
VI. Coût de l'Initiative Riz	22
VII. Financement	23
7.1. Financement de l'Etat et des PTF.....	23
7.2. Financement des producteurs.....	25
7.3. Situation récapitulative des paiements en instance	25
VIII. Commercialisation.....	26
IX. Effets induits de l'Initiative Riz.....	28
X. Communication	29
XI. Supervision et suivi-évaluation	31
XII. Recommandations de la mise en œuvre de l'Initiative Riz.....	31
12.1. Contraintes et difficultés	31
12.2. Recommandations	32
XIII. Conclusions	33
ANNEXES.....	34

ABREVIATIONS

APCAM	: Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
BNDA	: Banque Nationale de Développement Agricole
CCIM	: Chambre de Commerce et d'Industries du Mali
CILSS	: Comité Inter- Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNOPP	: Conseil National des Organisations Professionnelles Paysannes
CPS	: Cellule de Planification et de Statistique
DAP	: Di-Ammonium Phosphate
DNA	: Direction Nationale de l'Agriculture
DNGR	: Direction Nationale du Génie Rural
DRA	: Direction Régionale de l'Agriculture
DNPIA	: Direction Nationale des Productions Industrielles et Animales
DNSI	: Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DNSV	: Direction Nationale des Services Vétérinaires
EAC	: Enquête Agricole de Conjoncture
IER	: Institut d'Economie Rurale
IMF	: Institution de Micro Finance
ODRS	: Office de Développement Rural de Sélingué
OHVN	: Office de la Haute Vallée du Niger
ON	: Office du Niger
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation des Producteurs
OPAM	: Office des Produits Agricoles du Mali
OPIB	: Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda
OPV	: Office de Protection des Végétaux
ORM	: Office Riz Mopti
ORS	: Office Riz Ségou
ORTM	: Office de Radio Télévision du Mali
PIB	: Produit Intérieur Brut
PPIV	: Petit Périmètre Irrigué Villageois
RGA	: Recensement Général de l'Agriculture
SFD	: Système Financier Décentralisé
SE	: Section d'Enumération

RESUME

Face à la hausse généralisée des prix des céréales et à la poursuite de cette tendance dans les années à venir, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un plan d'opération riz pour la campagne 2008-2009 appelé « *Initiative Riz* » comme réponse structurelle à la crise actuelle du riz. Ce plan d'opération constitue une étape vers la réalisation de la volonté exprimée dans le PDES de Monsieur le Président de la République de faire du Mali une puissance agricole. L'opérationnalisation de l'Initiative Riz s'appuie sur les stratégies prônées dans la Déclaration de Politique Générale de Monsieur le Premier Ministre, à savoir accroître la productivité par l'intensification agricole et valoriser les filières agricoles en y apportant de la valeur ajoutée.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de l'Initiative Riz comprend un comité de pilotage et de suivi, une cellule technique et des comités régionaux de coordination et de suivi.

Les objectifs de production pour la campagne 2008-2009 qui se chiffraient à 1 618 323 tonnes de paddy ont été réalisés à hauteur de 99,34 soit 1 604 647 tonnes de paddy malgré un démarrage difficile. Ces résultats satisfaisants ont été obtenus par la conjugaison des facteurs suivants : la volonté affichée des autorités, l'accessibilité aux intrants des OP éligibles et non éligibles au crédit bancaire (prix de cession à 12 500 FCFA le sac de 50kg d'engrais), l'engagement de l'administration et une pluviométrie abondante.

Les OP ont bénéficié d'équipements, préfinancés par l'Etat à hauteur de 1,284 milliards de FCFA cédés à crédit pour une durée de 5 ans. Ces équipements sont constitués de 70 motoculteurs, 5 mini rizeries, 36 groupes motopompes, 120 batteuses et 130 décortiqueuses.

Le coût de réalisation de l'opération s'élève à 34, 543 milliards de FCFA répartis entre l'Etat pour 13,147 milliards et les producteurs pour 21, 396 milliards. Le coût prévisionnel est de 42, 65 milliards comprenant 11,41 milliards pour l'Etat et 31, 24 milliards pour les producteurs. Dans le cadre de la gestion de l'Initiative Riz, l'Etat a apporté une dotation initiale de 5 milliards de FCFA et les partenaires ont apporté un appui direct de 3,599 milliards de FCFA.

Le volet commercialisation a connu des difficultés dans sa mise en œuvre. Le dispositif défini dans le schéma de la commercialisation comprenait : les groupements paysans qui détiendront des stocks pour le marché, les opérateurs incités à s'approvisionner auprès des groupements de producteurs, les achats de l'OPAM, les opérateurs économiques et les OP orientés vers l'exportation. Ce schéma n'a pas fonctionné à cause de certains facteurs dont l'insuffisance de communication, la syndicalisation des producteurs afin d'avoir une bonne marge bénéficiaire, l'intervention tardive de l'OPAM, le retard dans l'acquisition des ressources financières, l'environnement sous – régional qui propose des prix élevés.

L'initiative Riz de la campagne 2008-2009 a suscité un véritable engouement auprès de l'ensemble des acteurs de la filière. L'augmentation de la production a permis de garantir la sécurité alimentaire des ménages ruraux **producteurs** de riz. Les revenus générés ont permis de s'acquitter du paiement des redevances eau et du crédit engrais.

Dans un contexte international marqué par la hausse généralisée des prix des produits de première nécessité, le **consommateur** malien bénéficie du prix du riz le plus bas de la sous – région avec un écart variant de 100 et 150 FCFA/kg. Les **opérateurs** économiques et les autres prestataires de la filière riz ont enregistré une augmentation de leur chiffre d'affaire.

Les résultats de cette première campagne de l'Initiative Riz, permettent de recommander la mise en place d'un système d'approvisionnement en intrants de qualité et d'un bon schéma de commercialisation consensuel impliquant tous les acteurs de la filière.

INTRODUCTION

Au Mali, le riz contribue pour environ 5% du produit intérieur brut (PIB). Sa part dans la valeur ajoutée nationale augmente avec l'amplification des flux commercialisés vers les zones urbaines. Par rapport aux filières viande et coton, dont le développement dépend des exportations, la filière riz a l'avantage d'avoir un marché national en pleine expansion. Malgré l'augmentation croissante de la production, le Mali n'est pas encore un exportateur net de riz.

L'objectif de production de dix millions de tonnes de céréales à l'horizon 2012 du volet agricole du Projet pour le Développement Economique et Social (PDES), permettra de satisfaire la consommation intérieure et de faire du Mali un exportateur net de céréales dont le riz. Cette vision s'appuie sur le potentiel existant en terre, en eau et en ressources humaines.

La réalisation de la volonté politique de faire du Mali une puissance agricole devient un enjeu de premier plan au regard du contexte international qui rend compétitif certains de nos produits agricoles jadis fortement concurrencés par les importations de denrées alimentaires subventionnées.

Dans la perspective d'apporter une réponse à la fois conjoncturelle et structurelle à la crise céréalière généralisée qui s'est installée, et de mettre nos populations à l'abri des soubresauts des marchés internationaux, le Gouvernement du Mali a décidé de mobiliser tous les atouts dont le pays dispose et les mettre en synergie dans une démarche volontariste à travers la mise en œuvre d'un plan d'opération dénommé « Initiative Riz ». Ce plan ambitionne de réaliser l'auto suffisance du pays en riz dès la campagne 2008-2009.

L'opérationnalisation de cette initiative s'appuie sur les stratégies prônées dans la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre, à savoir :

- accroître la productivité des différents systèmes de production par une intensification agricole basée sur la disponibilité de l'eau, l'approvisionnement correct en engrais et en semences, l'équipement des petits producteurs et la mécanisation de l'agriculture ;
- valoriser les filières agricoles en y apportant de la valeur ajoutée par la mise en œuvre des unités de transformation adaptées et performantes.

Les résultats satisfaisants obtenus au cours de la campagne 2008-2009 ont été acquis par la conjugaison des facteurs suivants :

- la volonté politique affichée des autorités qui n'a jamais fait défaut tout au long de la campagne,
- l'adhésion des producteurs à l'opération,
- l'accessibilité aux intrants,
- la pluviométrie qui a été abondante,
- l'engagement de l'administration.

Le présent rapport fait le point sur :

- le cadre institutionnel,
- les objectifs de production,
- les résultats et le financement de la campagne.

I. CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel de pilotage et de suivi de l'Initiative Riz de la campagne agricole 2008-2009 comprend :

- un comité de pilotage et de suivi,
- une cellule technique,
- les comités régionaux de coordination et de suivi.

Le comité de pilotage et de suivi est placé sous l'autorité du Ministre de l'Agriculture. Il a pour mission d'assister le Ministre dans la mise en œuvre et le suivi du déroulement de l'Initiative Riz au cours de la campagne 2008-2009.

Les membres du comité de pilotage et de suivi comprennent les représentants des ministères des Finances, de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce, de l'Elevage et de la Pêche, de l'Agriculture, de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, des Directeurs Nationaux et des Directeurs Généraux des Offices, des représentants des Partenaires Techniques et Financiers, des Banques et des Institutions Financières, du Secrétaire général de l'APCAM et du président de la CNOPP.

La liste nominative des membres du comité de pilotage et de suivi (Annexe A 11) figure sur la décision 08- 129/ MA-SG du 02 juin 2008 remplacée par la décision N°08-191/ MA- SG du 29 juin 2008.

La cellule technique a pour mission d'assister le comité de pilotage et de suivi de l'Initiative Riz au cours de la campagne agricole 2008-2009.

La cellule technique est dirigée par un coordinateur assisté de trois cadres (un agronome, un agro - économiste et un ingénieur en génie rural), et d'un personnel d'appui.

Le coordinateur de la cellule technique a été nommé le 15 mai 2008 et les assistants le 02 juin 2008.

Le comité régional de coordination et de suivi de l'Initiative Riz, créé sous l'autorité du Gouverneur de région, est chargé de la coordination, du suivi, de l'analyse et de la recherche de solutions aux problèmes rencontrés dans le cadre de sa mise en œuvre.

Le comité régional de coordination et de suivi comprend les directeurs régionaux, la coordination régionale des ONG, des organisations professionnelles agricoles, les

représentants régionaux des banques et des systèmes financiers décentralisés ainsi que les représentants régionaux des Partenaires Techniques et Financiers.

Le secrétariat du comité régional de coordination et de suivi est assuré par le Directeur Régional de l'Agriculture assisté du Directeur Régional du Génie Rural et du Directeur du Centre Régional de Recherche Agricole.

Les Comités régionaux ont fait montre d'un dynamisme remarquable dans le suivi de la campagne, et ce en dépit du retard dans la mise en place des budgets de fonctionnement.

II. OBJECTIFS DE PRODUCTION :

La production du riz au cours des dernières campagnes a connu une augmentation continue variant de 2,7 à 31,6 % en fonction de la pluviométrie et des dégâts des déprédateurs. La campagne 2007/2008 a donné une production de 1 082 384 tonnes de riz paddy, soit une progression de 2,7 % par rapport à la campagne précédente (tableau 1).

Tableau 1. Evolution de 2004 à 2008 : Superficie, rendement et production

Campagnes	Superficie (ha)	Rendement moyen (kg/ha)	Production (tonnes)	Taux de progression
2004/2005	314 915	2 280	718 086	-
2005/2006	414 023	2 284	945 824	31,6 %
2006/2007	408 495	2 578	1 053 236	11,5 %
2007/2008	391 869	2 762	1 082 384	2,7 %

Pour la campagne 2008/2009, l'objectif de l'Initiative Riz était de produire 1 618 323 tonnes de paddy, soit une hausse de 50% par rapport à la campagne 2007-2008. Elle devrait être réalisée sur une superficie de 602 273 ha répartie entre les différents systèmes de riziculture (tableau 2) et par région (tableau 3). Ce niveau de production de riz paddy devrait permettre de dégager une production de riz marchand de l'ordre de 1 million de tonnes et de couvrir les besoins alimentaires internes du pays estimés à 900 000 tonnes. L'excédent commercialisable attendu était de l'ordre de 100 000 tonnes de riz marchand.

Tableau 2. Objectifs de production par système de riziculture pour la campagne 2008/2009.

Systèmes de production	Superficie prévue (ha)	Rendement moyen (kg/ha)	Production (tonnes)
Maîtrise totale	125 048	6 474	809 596
Submersion contrôlée	74 365	2 000	148 730
Submersion libre	251 310	865	217 447
Bas fonds	14 200	2 000	28 400
Pluvial (NERICA)	138 050	3 000	414 150
Total	602 973	2685	1 618 323

Tableau 3. Répartition des objectifs de production par région (en tonnes)

Régions	NERICA	MT	SC	SL	BF	TOTAL
Kayes	66 000	935	1 330	0	0	68 265
Koulikoro	42 000	28 150	0	5 520	0	75 670
Sikasso	255 000	10 526	0	0	0	265 526
Ségou	51 000	616 401	85 900	1 740	0	755 041
Mopti	0	40 596	47 700	157 743	2 880	248 919
Gao	0	3 020	13 800	42 300	600	59 720
Tombouctou	0	109 968	0	10 144	24 920	145 032
District Bko	150	0	0	0	0	150
Total	414 150	809 596	148730	217 447	28 400	1 618 323

MT= Maîtrise Totale ; **SC=** Submersion Contrôlée ; **SL=** Submersion Libre ; **BF=** Bas Fonds

La répartition des objectifs de production de superficies et de rendements par région, par structure et système d'irrigation figure dans les tableaux A1 et A2 en annexe.

III. STRATEGIE DE LA PRODUCTION RIZICOLE

En ce qui concerne la stratégie de production rizicole, l'accent a été mis sur :

- les systèmes à haut potentiel de production notamment :
 - la maîtrise totale de l'eau dans les périmètres irrigués,
 - l'extension de la culture du NERICA dans les nouvelles zones de production (isohyète 800 mm et plus).

Les autres systèmes qui viennent en complément sont la submersion contrôlée, les bas-fonds et la submersion libre.

- l'intensification de la production au niveau des superficies exploitables à travers :
 - la subvention des engrais,
 - l'utilisation des variétés de semences améliorées:
 - En maîtrise totale de l'eau* : AD 9216 (Nionoka), Wat 310 (Sambala malo), Kogoni 91-1 (Gambiaka suruni), IR32307-107-3-2-2) Wassa, RPKN 2 (Téliman), ADNY 11.
 - En submersion contrôlée* : Khao Gaew, DM 16, BH2, Gambiaka.
 - En riziculture pluviale* : tous les efforts ont été concentrés sur la variété WAB 450.I.B.P.91.HB ou le NERICA 4 (Dususuma malo).
 - En riziculture de bas-fonds* : WAB189.B.B.B.8.HB (Kumabani), BR4, Khao Dawk Mali 105, WAB181-18 (Sikasoka).
 - l'application des itinéraires techniques par les producteurs.
- l'équipement des producteurs en matériels agricoles (motoculteurs, batteuses, motopompes, décortiqueuses, mini rizeries, etc.).

- le renforcement de l'appui conseil par le recrutement d'agents de terrain et la mise en place des moyens logistiques adéquats et de leur fonctionnement.
- la disponibilité à temps et l'accessibilité aux engrais.

IV. METHODOLOGIE D'EVALUATION DES RESULTATS DE LA PRODUCTION

L'estimation des résultats de la production se fait en utilisant l'enquête agricole de conjoncture (EAC) qui a démarré au Mali et dans les pays du Sahel avec l'appui du CILSS en 1984, dans le cadre du projet Diagnostic Permanent. C'est la seule enquête statistique approuvée et validée au niveau national pour estimer les emblavures et les productions nationales des principales cultures pluviales.

Elle sert fondamentalement à estimer la production agricole, notamment céréalière et permet l'élaboration du bilan céréalier par la fourniture d'informations relatives aux postes de disponibilité et de stocks paysans.

Pour la campagne 2008/2009, l'EAC a mobilisé 113 enquêteurs, 39 contrôleurs et 21 superviseurs.

L'EAC comprend:

- une phase d'estimation des prévisions de productions céréalières généralement effectuée en fin septembre-début octobre (avant les récoltes) sur la base de la déclaration des producteurs et de l'état des cultures.
- une phase d'estimation des résultats définitifs des récoltes après la pesée des produits des carrés de rendement.

L'enquête a couvert en 2008 toutes les régions à l'exception du district de Bamako où l'activité agricole est peu pratiquée et la région de Kidal pour des raisons d'insécurité.

L'échantillonnage a consisté au tirage de 501 Sections d'Énumération (SE) dans la base du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) et à l'observation de 6894 parcelles échantillons dont 1143 concernent la culture du riz.

Le plan de sondage est identique à celui du RGA, avec un tirage à 2 degrés :

- au 1^{er} degré : tirage de sections d'énumération.
- au 2^{eme} degré : tirage aléatoire simple de 5 exploitations dans chaque SE tirée soit près de **2500 exploitations au total**.

Les résultats préliminaires des prévisions de récolte de la campagne agricole 2008 /2009 ont été élaborés à travers l'exploitation des données de l'enquête agricole de conjoncture des Offices et projets ainsi que des informations issues du suivi qualitatif de la campagne agricole.

L'enquête agricole est conduite par la Cellule de Planification et de Statistique (CPS) du secteur du développement rural en collaboration avec la DNA, la DNPIA,

la DNSI, et la DNSV. La coordination régionale est assurée par les Directions Régionales de l'Agriculture.

Les prévisions de récoltes sont établies en deux étapes :

Les prévisions préliminaires qui sont établies sur la base de l'échantillon de superficies effectivement mesurées à la boussole et les pronostics de production des paysans et les perspectives de production des offices et projets.

Les résultats définitifs de production qui résultent des surfaces et des résultats des carrés de rendement de l'échantillon auxquels on applique le taux de corrélation ; à ces résultats de l'EAC sont ajoutés les résultats définitifs des évaluations des Offices. Les résultats définitifs sont diffusés au mois de mars.

Pour la campagne 2008-2009, il a été observé que le nombre des échantillons était très faible et par conséquent ceux-ci n'étaient pas assez représentatifs. Par exemple au Burkina Faso, le nombre d'échantillon atteint 10 000 tandis qu'au Mali il n'est que de 2500. Il faut noter que ce constat a été formulé par les experts du CILSS en mission au moment de l'évaluation préliminaire.

En conséquence, il s'imposait de corriger cette insuffisance au regard de l'extension confirmée des surfaces grâce au lancement de l'Initiative Riz. Pour mener ces corrections, il a été pris en compte pour l'évaluation de la production les éléments suivants :

- **les surfaces réellement mises en valeur sur la base des recensements effectués par l'encadrement.** Il faut noter que la distribution des engrais subventionnés était faite sur la base des surfaces réellement emblavées ;
- **les rendements issus des carrés de rendement de l'EAC** ont été appliqués sur les superficies enregistrées par la DNA ;
- **les résultats des évaluations des offices** auxquels s'ajoutent ceux des autres zones couvertes par l'EAC.

La description détaillée de la méthodologie et la procédure d'évaluation de la production sont consignées en annexe A 3.

V. RESULTATS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2008 – 2009

5.1. PRODUCTION DU RIZ

5.1.1 Déroulement de la campagne

a. Pluviométrie

Les conditions pluviométriques favorables ont facilité le démarrage de la campagne agricole et la réalisation des opérations de repiquage.

Cependant, quelques poches de sécheresse ont été observées notamment dans les régions de Mopti, Ségou, Koulikoro et Kayes, nécessitant le recours aux pluies provoquées dans ces régions pour compenser les déficits en eau. Toutefois, des cas d'inondation ayant occasionné des pertes peu significatives (1% des superficies emblavées) ont par ailleurs été observées.

A la faveur de la pluviométrie abondante de cette année, les niveaux de l'eau dans les principaux cours d'eau ont été dans l'ensemble supérieurs ou similaires à ceux de l'année dernière. La bonne crue a permis d'installer les pépinières de riz et de pratiquer les opérations d'irrigation au niveau des Offices et des PPIV.

Depuis leur amorce, les crues du Niger et du Bani dans les stations d'observations de Mopti et de Sofara n'ont pas connu beaucoup de perturbations jusqu'à l'atteinte de la cote maximum le 16 Octobre 2008 (6,30 m pour le Niger et 5,30 m pour le Bani).

b. Situation phytosanitaire

Elle a été caractérisée par :

- un calme observé en début de campagne à l'ORM, perturbé par les apparitions sporadiques d'oiseaux granivores en fin juillet, août et octobre. A cet effet, des traitements ont été effectués par l'Office de Protection des Végétaux et les brigades villageoises ;
- des attaques d'insectes et des cas de maladies dans les périmètres de l'OPIB et de l'ODRS notamment la cécidomyie (*Orselia oryzae*), la pyriculariose (*Pyricularia oryzae*), la pourriture bactérienne de la gaine (*Pseudomonas fuscovaginae*), l'Helminthosporiose (*Helminthosporium oryzae*) et le brunissement des feuilles causé par les stries bactériennes (*Xanthomonas oryzae*). Ces attaques ont surtout concerné la variété ADNY 11 ;
- des attaques de chenilles légionnaires signalées en zone Office du Niger et en zone OHVN n'ayant pas eu de conséquence significative sur la production, car le riz était déjà au stade de la maturation.

5.1.2 Niveaux de production

Selon les résultats définitifs de la campagne 2008/2009, la production de riz paddy a été de 1 604 647 tonnes, soit 99,3 % de l'objectif initialement prévu. Le tableau 4 donne les productions et les superficies dans les différents Offices et les Directions Régionales de l'Agriculture. Les tableaux 5 et 6 indiquent les productions et les superficies emblavées respectivement par système de riziculture et par région.

Tableau 4. Production de riz dans les Offices et les Directions Régionales de l'Agriculture (campagne 2008-2009)

Structures	Superficie en ha	Taux de réalisation	Production en tonne	Taux de réalisation
Office du Niger	97 132	103,0	590 241	97,30
Office Riz Ségou	30 835	102,7	60 084	100,10
Office Riz Mopti	29 758	124,7	55 076	115,46
Office Haute Vallée Niger	11 724	67,7	18 733	60,90
Office Dév. Rural Sélingué	3 428	109,8	17 011	89,40
Office Pér. Irrigué Baguinéda	2 624	108,4	10 824	74,50
Total Offices	175 501	102,6	751 969	96,60
Directions Région. Agriculture	451 072	103,7	855 678	101,90
Total campagne	626 573	103,4	1 607 647	99,34

Dans le tableau 4, il apparaît que seul l'OHVN n'a pas atteint ses prévisions d'emblavures par manque de semences NERICA. Par contre, les taux d'emblavure dans les autres zones de production varient entre 102,7% et 124%.

En ce qui concerne la production, le taux de réalisation le plus élevé a été enregistré à Mopti (115,46%) et les plus faibles taux en zones OHVN (60,9%) et l'OPIB (74,5%)

Tableau 5. Productions de riz paddy par système de riziculture.

Types de riziculture	Superficies réalisées en (ha)	Taux de réalisation	Productions réalisées en tonnes	Taux de réalisation
Maîtrise totale de l'eau	133 196	106,51	800 869	98,92
Submersion contrôlée	88 411	118,88	187 561	126,10
Submersion libre	250 218	99,56	313 307	144,08
Pluvial NERICA	11 049	8,00	32 349	7,81
Bas - fonds	143 699	1011,96	273 561	963,24
TOTAL	626 573	103,4	1 607 647	99,34

Il ressort du tableau 5 que dans les conditions de bonne pluviométrie, les systèmes de submersion libre et contrôlée et les systèmes de bas fonds sont favorables à une bonne riziculture. Cependant, ils ne représentent respectivement que 19,4%, 11,6% et 17% de la production.

Le système de maîtrise totale représente environ 50% de la production totale. C'est dans ce système que les investissements sont importants et les risques faibles.

Tableau 6. Répartition des résultats de production par région (en tonnes)

Régions	MT	SC	SL	NERICA	BF	TOTAL
Kayes	719	1 383	0	2 024	28 378	32 504
Koulikoro	13 239	0	10 848	9 821	33 206	67 114
Sikasso	16 188	7 991	195	19 306	155 175	198 855
Ségou	616 187	72 538	12 057	608	26 174	727 564
Mopti	37 922	92 434	243 795	0	24 730	398 881
Tombouctou	114 662	0	18 008	0	5 331	138 001
Gao	1 952	13 215	28 404	0	477	44 048
District Bko		0	0	590	90	680
Total	800 869	187 561	313 307	32 349	273 561	1 607 647

MT= Maîtrise Totale ; SC= Submersion Contrôlée ; SL= Submersion Libre ; BF= Bas Fonds

En dépit de l'insuffisance des semences NERICA destinées à couvrir les extensions de riz pluvial NERICA, on note une réalisation de production de 99,34% des objectifs assignés à l'Initiative Riz. **La production issue de l'augmentation des surfaces exploitées dans les bas fonds a compensé le manque à gagner en production du riz en NERICA.**

Par ailleurs, le DAP (18N-46P) n'a pas été disponible à souhait et a été remplacé par le Niéléni (16N-26P-12K-4,5S-0,3Zn). Son utilisation dans la même proportion que le DAP a soulevé des interrogations chez certains producteurs.

Sur le plan de la répartition des superficies, l'Office du Niger occupe 15% des superficies et représente 37% de la production. Les figures 1 et 2 montrent le poids des différentes structures sur la superficie et la production. Quant aux zones DRA, elles totalisent 53% de la production sur 72% des surfaces cultivées.

Figure 1. Le poids des structures sur les superficies emblavées

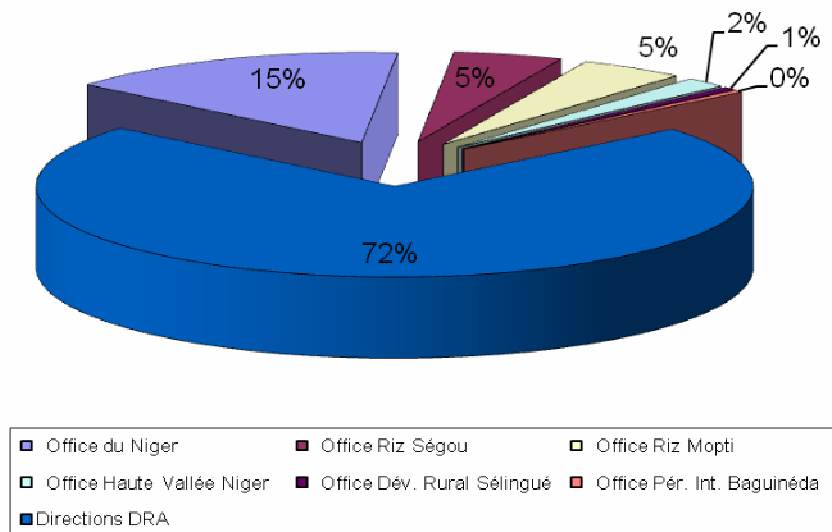
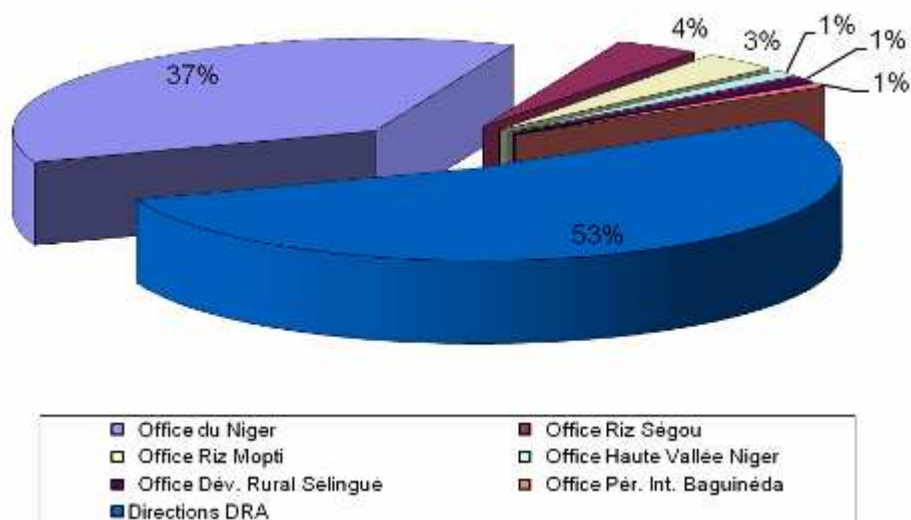


Figure 2. Le poids des structures sur la production



La maîtrise totale occupe toujours la première place parmi les systèmes de riziculture pratiqués avec près de 50% des productions.

Les figures 3 et 4 donnent le poids des différents systèmes de riziculture sur les superficies et la production.

La maîtrise totale de l'eau avec 21 % seulement des superficies produit 50% du riz paddy tandis que la submersion libre avec 40 % des superficies ne produit que 19% du riz paddy. La figure 5 indique le poids des régions sur la production de riz. La région de Ségou vient en tête avec 45% suivie de celles de Mopti (25%) et de Sikasso (12%).

Figure 3. Le poids des systèmes de riziculture sur les superficies réalisées

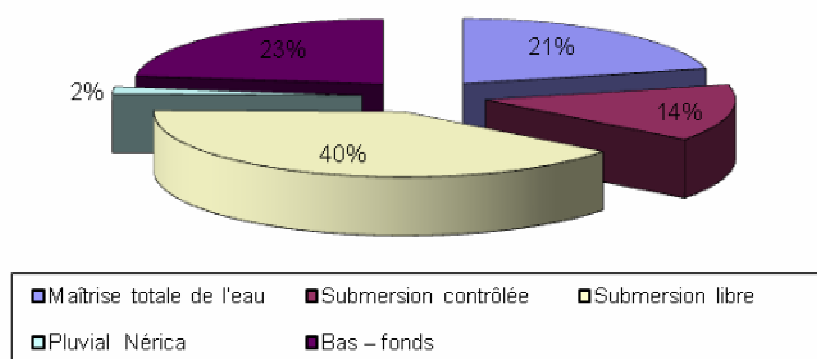


Figure 4. Le poids des systèmes de riziculture sur la production

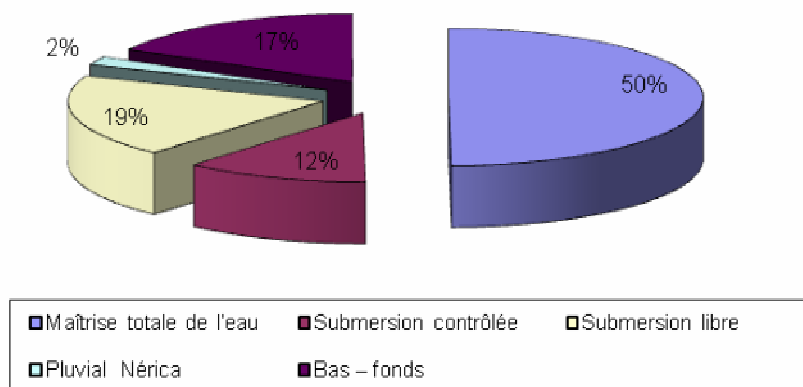
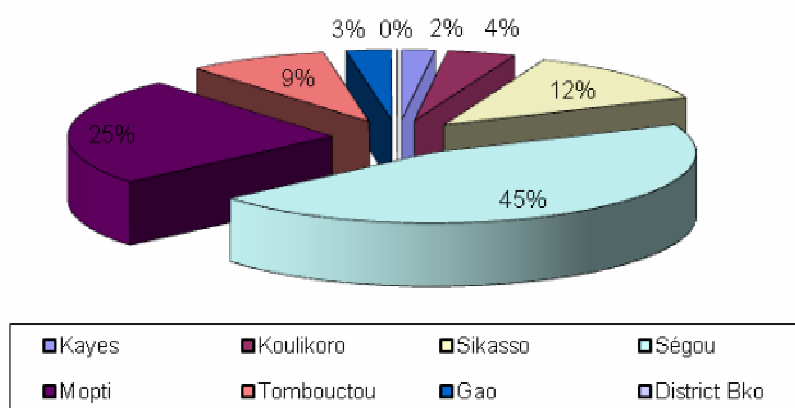


Figure 5. Le poids des régions sur la production



5. 2. APPROVISIONNEMENT EN SEMENCES

Les besoins en semences étaient estimés à 13 805 tonnes pour l'ensemble des superficies à mettre en culture NERICA (dont 21 000 ha constituaient de nouvelles extensions). Sur ces besoins 75% étaient disponibles en auto – approvisionnement auprès des producteurs.

Les besoins en semences NERICA pour les superficies en extension étaient de 3490 tonnes sur lesquelles 1 500 tonnes ont été inventoriées auprès des organismes et producteurs suivants : l'IER (16 t), SG 2000 (60 t), Faso Kaaba (10 t), les producteurs des régions de Kayes (190 t), Koulikoro (224 t) et Sikasso (1000 t). Le reliquat, environ 1900 tonnes, devrait être importé afin de couvrir les besoins des régions comme indiqué dans le tableau 7.

Tableau 7 Répartition des 1900 tonnes de semences NERICA

Régions	Quantité de semence prévue (T)	Superficies à couvrir (ha)	Rendement prévu (kg/ha)	Production prévue (T)
Kayes	345,4	3 454	3000	10 362
Koulikoro	220	2 200	3000	6 600
Sikasso	1 334,6	13 346	3000	40 038
Total	1 900	19 000	3000	57 000

Pour combler l'écart entre les besoins et les quantités disponibles, des missions ont été commanditées en Ouganda, en Guinée (Conakry) et en Gambie. En Ouganda, Rials Seed Compagny et Naseco Ltd s'étaient engagées à fournir respectivement 1200 tonnes et 700 tonnes.

Malgré les différentes interventions des hautes autorités du Mali, seulement 2 (deux) tonnes de semences NERICA ont pu être importées de l'Ouganda. Ces semences seront multipliées pour la campagne 2009 – 2010.

Face à cette situation, les paysans se sont organisés pour acquérir des semences tout - venant auprès des producteurs de Sikasso.

Les semences NERICA ont été subventionnées au profit des producteurs à hauteur de 60% du prix de cession estimé à 300 FCFA/Kg.

Le montant de la subvention des semences s'élève à 53 128 620 FCFA (48 720 690 FCFA pour les producteurs de Sikasso et 4 407 930 FCFA pour ceux de Kayes et Koulikoro) sur une prévision de subvention attendue de l'Etat de 934,2 millions de FCFA.

Dans le cadre de la mesure d'urgence prise pour la mise en œuvre des activités de la campagne 2008/2009 au titre de l'Initiative Riz, 17 tonnes de semences de la variété Khao Gaew ont été envoyées par la Direction Nationale de l'Agriculture aux riziculteurs victimes de la campagne agricole 2007/2008 dans la région de Gao.

L'équivalent du manque à gagner de la production totale de paddy dû à l'insuffisance de semences NERICA 4 a été évalué à 57 000 Tonnes soit 3,5% des objectifs de production. L'augmentation des surfaces des bas fonds à Sikasso et des submersions libre et contrôlée à Mopti a entraîné un accroissement de la production totale qui a comblé le déficit apparent.

La production totale de semence de NERICA 4 attendue s'élève à 7 232 tonnes.

5. 3. APPROVISIONNEMENT EN ENGRAIS

Les prévisions en matière d'approvisionnement en engrais se présentent comme suit :

5.3.1. Besoins globaux

Les besoins globaux en engrais étaient estimés à 92 098 tonnes dont 24 795 tonnes de DAP et 67 303 tonnes d'urée. En déduisant les stocks disponibles les écarts à chercher se chiffraient à 23 795 tonnes de DAP et 45 303 tonnes d'urée, soit un total de 69 098 tonnes. Ce différentiel devrait être comblé par les appels d'offres des OP et les achats de l'Etat.

L'engrais a été subventionné par le Gouvernement. Ainsi, le sac de 50 kg d'urée ou de DAP (ou de Niéléni) est revenu aux producteurs à 12 500 FCFA en lieu et place des prix suivants pratiqués sur le marché en début de campagne qui étaient:

- 16 000 FCFA/sac de 50 kg d'urée soit 22% de subvention,
- 22 000 FCFA/sac de 50 kg de DAP soit 43 % de subvention.

Le montant total de la subvention des engrais attendue de l'Etat était de 9,42 milliards de FCFA.

5.3.2. Schéma opérationnel de l'approvisionnement en engrais

La stratégie adoptée pour l'approvisionnement en engrais a été élaborée par une commission technique comprenant les représentants des Ministères chargés des Finances et de l'Agriculture, du Président Directeur Général de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) et du Coordinateur de la Cellule Technique de l'Initiative Riz.

Le schéma opérationnel de financement et d'approvisionnement en intrants (engrais et semences) adopté porte sur les deux cas suivants :

- a. Pour les zones couvertes par les Offices de développement, un contrat est signé par les Organisations de Producteurs (OP) éligibles au crédit bancaire et l'Opérateur pour la couverture des besoins en engrais de la zone d'intervention des OP. Le placement des engrais est fait sous le contrôle de l'encadrement de l'Office pour attester de la qualité, de la quantité et de la destination des engrais.

Le règlement de l'Opérateur (le coût de l'engrais subventionné soit 12 500 FCFA/sac) se fait par la Banque ou les IMF au vu des factures et des bordereaux de livraison des engrais au lieu indiqué.

Pour le remboursement de la subvention, l'Opérateur soumet au Ministère de l'Agriculture un dossier complet de demande de remboursement de la subvention des engrais comprenant une attestation de l'encadrement de l'Office qui sert de caution technique.

- b. Pour les zones couvertes par les Directions Régionales de l'Agriculture (DRA), le contrat est signé par l'Etat et l'Opérateur pour la fourniture des besoins en engrais des zones d'intervention des DRA. Ces zones comptent surtout les Organisations de Producteurs (OP) ou les producteurs individuels non éligibles au crédit bancaire.

Le placement des engrais est fait par chaque DRA dans sa zone d'intervention contre un engagement des producteurs bénéficiaires à rembourser les montants. Le règlement de l'Opérateur se fait par le pool bancaire à travers la BNDA selon les termes du contrat et des bordereaux de livraison.

Chaque OP ou producteur s'engage à livrer à l'encadrement de la DRA ou à l'OPAM la quantité de riz permettant de rembourser le crédit intrant. Les stocks peuvent être logés dans les magasins de l'OPAM qui assurera la commercialisation.

Le paiement des crédits engrais se fait dans le compte intrants ouvert au niveau de l'Agence BNDA.

Le schéma opérationnel initialement prévu n'a cependant pas été totalement appliqué car les structures techniques impliquées dans la récupération (Offices, DRA, OPAM) n'étaient pas suffisamment outillées pour assumer cette nouvelle activité.

5.3.3. Point de l'approvisionnement en engrais

L'approvisionnement en engrais des producteurs a été effectué à travers différents types de contrats et les paiements au comptant.

Les OP et les producteurs non éligibles au crédit bancaire dans les zones DRA et certains Offices ont acquis les engrais dans le cadre du contrat signé le 4 Juillet 2008 entre l'Etat et la Société Togouna Agro Industries.

Le tableau 8 donne les quantités d'engrais livrés par la Société Togouna Agro-Industrie qui ne représentent qu'une partie des engrais utilisés par les producteurs.

Il ressort de ce tableau que l'Office Riz Ségou et la Direction Régionale de l'Agriculture de Tombouctou n'ont pas eu recours à l'approvisionnement par Togouna. En effet les OP de ces structures ont signé des contrats avec les fournisseurs d'engrais de la place. Les besoins en engrais de la DRA de Gao ont été intégrés à ceux de la DRA de Mopti.

Dans le cadre de la mise en place des engrais, les structures d'encadrement (Offices et Directions Régionales de l'Agriculture) ont joué un rôle très important pour minimiser les pertes comme l'indique le tableau A 4 de l'annexe.

Tableau 8. Quantités d’engrais livrées aux OP par Togouna Agro Industrie en tonnes

Structures	Niéléni	Urée	Total
DRA - Kayes	342,00	288,00	630,00
DRA - Koulikoro	280,00	560,00	840,00
DRA- Sikasso	1 602,35	2 990,90	4 593,25
DRA – Ségou	1 098,00	2 150,10	3 248,10
DRA – Mopti	860,00	1 265,00	2 125,00
OPIB Baguinéda	461,00	811,00	1 272,00
OHVN	400,00	800,10	1 200,10
ORM - Mopti	2 481,10	60,00	2 541,10
Office du Niger	1 178,80	9 332,20	10 511,00
Bollé – Bamako	0,95	3,90	4,85
TOTAL	8 704,20	18 261,20	26 965,40

On note que la plus grosse perte d’engrais a été enregistrée en urée (5 tonnes) au niveau de Gao le 18 Août 2008, lors des inondations après des pluies diluviennes.

Les pertes totales enregistrées s’élèvent à 6,9 tonnes y compris celles de Gao soit 0,04% des quantités totales d’engrais reçus. Aucune perte n’a été enregistrée au niveau des Offices.

La quantité d’engrais acquise dans le cadre de l’Initiative Riz s’élève à 51 779 tonnes dont 33 066,8 tonnes d’urée et 18 732,96 tonnes d’engrais de fonds (DAP, Niéléni etc.).

Cette quantité se répartit comme suit :

- OP éligibles et producteurs individuels ayant payé au comptant : 48% soit 24 834 tonnes,
- OP non éligibles : 52% soit 26 965 tonnes.

En effet 264 327 producteurs dont 49 628 femmes ont bénéficié des engrais par diverses sources à savoir les appels d’offres des OP, les acquisitions individuelles, les approvisionnements à travers les projets-programmes et les donateurs etc. Il est à noter que cette situation n’est pas totalement maîtrisée pour toutes les sources. Les 51 779 tonnes ne représentent que les acquisitions enregistrées suivies de demande de subventions. La répartition des producteurs par zone et par système de production est indiquée dans les tableaux A 5 et A 6 en annexe.

5.3.4. Recouvrement des crédits engrais à la date du 15 juin 2009

a. Situation des stocks et du crédit engrais dans les DRA

La situation décrite dans le tableau 9 indique qu’il reste à recouvrer auprès des paysans **371 671 750 FCFA** et il existe dans toutes les DRA excepté celle de Tombouctou des stocks pour une valeur de **262 143 500 FCFA**.

Tableau 9. Situation des stocks et du crédit engrais dans les DRA

DRA	Montant Total dû	Montant Encaissé (comptant +crédit)	Reste à Recouvrer	Valeur en Stock
Kayes	157 475 000	55 412 500	6 150 000	95 912 500
Koulikoro	210 000 000	111 788 000	12 862 000	85 350 000
Sikasso	1 137 537 500	911 753 500	222 096 500	3 687 500
Ségou	812 025 000	720 914 500	86 079 500	5 031 000
Mopti	499 900 000	392 229 250	38 283 250	69 387 500
Gao	27 750 000	18 774 500	6 200 500	2 775 000
TOTAL	2 844 687 500	2 210 872 250	371 671 750	262 143 500

b. Situation des stocks et du crédit dans les Offices

Il existe un stock pour une valeur de 118 150 000 FCFA reparti entre l'OPIB et l'OHVN (tableau 10).

Tableau 10. Situation des stocks et du crédit engrais dans les Offices

Structures	Montant Total dû	Montant Encaissé (comptant +crédit)	Reste à Recouvrer	Valeur en Stock
Office du Niger	2 627 750 000	1 759 859 000	867 891 000	0
Office Riz Mopti	663 325 000	511 511 500	151 813 500	0
OPI Baguinéda	318 000 000	229 975 990	88 024 010	39 950 000
Office Haute Vallée du Niger	300 000 000	153 606 040	146 393 960	78 200 000
TOTAL	3 909 075 000	2 654 952 530	1 254 122 470	118 150 000

Ainsi, la valeur totale du reliquat de stock est de **380 293 500 FCFA**, soit **262 143 500 FCFA** pour les DRA et **118 150 000 FCFA** pour les Offices (ce montant est à déduire des sommes dues par les producteurs dans la partie financement).

5.4. EQUIPEMENTS AGRICOLES

Les besoins en équipements portaient sur :

- 70 motoculteurs pour la zone Office du Niger,
- 100 batteuses à riz, 100 décortiqueuses à riz,
- 5 mini rizeries pour la zone Office du Niger,

- 36 groupes motopompes pour les petits périmètres irrigués villageois de Mopti, Tombouctou et Gao.

Un budget de 701 millions de FCFA était prévu pour l'acquisition et la fourniture à crédit des équipements agricoles aux organisations de producteurs.

Le coût global des équipements agricoles dans le cadre de l'Initiative Riz (prévus et supplémentaires) s'est établi à **1 284 028 280 FCFA**.

La répartition des équipements mis en place est donnée dans le tableau 11.

Tableau 11. Répartition des équipements acquis dans le cadre de l'Initiative Riz

Structures/zones	Motoculteurs	Batteuses	Décorti - queuses	Moto - pompes	Mini Rizeries
DRA/ Kayes		20	20		
DRA/Koulikoro		25	25		
OHVN		10	10		
DRA/Sikasso		45	45		
ODRS					
Office du Niger	70				5
San Ouest		10	10		
DRA/Mopti		10	20	8	
DRA/Tombouctou				12	
DRA/Gao				16	
TOTAL	70	120	130	36	5

Pour la cession des équipements aux organisations de producteurs ou aux producteurs individuels, des critères d'attribution sont définis en assemblée générale des producteurs. Ensuite les contrats sont signés entre les bénéficiaires, l'encadrement et les SFD. Le suivi est assuré par l'encadrement. Le remboursement se fait au niveau des banques et des SFD.

Le remboursement du crédit équipement et leur exploitation doivent faire l'objet d'un suivi rigoureux au niveau de la Cellule Technique de l'Initiative Riz.

Les équipements ont été cédés à crédit aux organisations paysannes à travers les SFD et les banques aux taux de 7% l'an. Le remboursement du crédit se fait sur une durée de cinq ans avec un différé d'un an.

5.5. CONSEIL RURAL

Les activités du conseil rapproché ont été menées par les agents techniques expérimentés et 102 agents de base spécialement recrutés à la fonction publique par voie de concours et mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture.

Par ailleurs, un dispositif de veille mis en place a été renforcé au niveau de l'Office de la Protection des Végétaux et du Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin.

Pour le renforcement de l'appui conseil, il a été mobilisé **273 300 000 FCFA** sur une prévision de **325 000 000 FCFA** pour l'acquisition et le fonctionnement des 200 motos.

Pour la campagne 2008/2009, l'encadrement a joué un rôle essentiel dans les domaines suivants :

- les conseils sur les itinéraires techniques de production dans le cadre de l'application des engrais et des herbicides,
- la réception et la distribution des engrais dans les zones DRA où les producteurs ne sont pas éligibles au crédit bancaire,
- le recouvrement des crédits engrais au niveau des producteurs et leur versement dans le compte Initiative Riz ouvert dans les livres de la BNDA,
- l'orientation des producteurs vers les semences appropriées,
- le recensement des superficies emblavées.

VI. COUT DE L'INITIATIVE RIZ

6.1. COUT PREVISIONNEL

Le coût global prévisionnel de l'opération était estimé à 42,65 milliards repartis comme suit :

- | | |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| - Etat : | 11,41 milliards FCFA |
| • subvention engrais : | 9,42 milliards FCFA |
| • subvention semences NERICA | 934,2 millions FCFA |
| • appui au fonctionnement de la station de pompage de San | 32 millions FCFA |
| • appui conseil (acquisition et fonctionnement de 200 motos) | 325 millions FCFA |
| • achats d'équipements agricoles : | 701 millions FCFA |
|
 | |
| - Producteurs : | 31,24 milliards FCFA |
| • Engrais | 23,09 milliards FCFA |
| • Semences | 8,15 milliards FCFA |

6.2. COUT DE REALISATION

Au terme de la campagne agricole 2008/2009, le coût de la mise en œuvre de l'Initiative Riz s'est établi à **34 543 685 957 FCFA** dont :

- | | |
|------------------------|----------------------------|
| - Etat : | 13 147 685 957 FCFA |
| - Producteurs : | 21 396 000 000 FCFA |
| ▪ Engrais | 12 944 750 000 FCFA |
| ▪ Semences | 8 451 250 000 FCFA |

Le coût à la charge de l'Etat est constitué des éléments suivants : subvention engrais et semences, achats équipements, appui au fonctionnement de la station de pompage de San, appui conseil rural, fonctionnement de la Cellule Technique de l'Initiative Riz.

Le détail des coûts figure en annexe A 7.

La contribution directe des producteurs qui, du reste est la plus importante, est constituée par les apports personnels, les crédits directs accordés par les institutions financières, les achats directs effectués par eux pour acquérir les engrais et les semences.

VII. FINANCEMENT

7.1. FINANCEMENT DE L'ETAT ET DES PTF

Dans le cadre de la gestion du financement de l'Etat et des PTF, un compte de dépôt intitulé « Subvention Intrants 2008/2009 Initiative Riz » a été ouvert dans les livres de la BNDA. Ce compte était destiné à recevoir le montant de la ligne de subvention et à payer le différentiel entre le prix fournisseur et le prix de rétrocession des engrais aux producteurs.

7.1.1. Financement de l'Etat

L'Etat a apporté une dotation initiale de **5 milliards de FCFA** sur le budget national destinée à financer les subventions des intrants et le coût des équipements.

7.1.2. Contribution des PTF

Les PTF ont apporté un appui direct à l'Etat de **3 599 199 187 FCFA** dont la répartition est la suivante :

- Canada : 5 millions de dollars Canadiens, soit près de 2,2 milliards de FCFA dont 1 884 166 091 FCFA effectivement décaissés. Le reliquat soit 316 millions FCFA est mobilisable après l'évaluation du programme,
- Royaume des Pays Bas : 2 millions d'Euros soit 1 311 914 000 FCFA,
- Banque africaine de développement : 403,119 millions FCFA par réaffectation des ressources non utilisées des lignes de crédit des projets agricoles pour favoriser l'acquisition des intrants.

7.1.3. Récapitulatif des ressources et des charges de l'Etat

Le tableau 12 donne le récapitulatif des ressources et des charges de l'Etat.

Tableau 12 : Ressources/ Charges de l'Etat

RESSOURCES EN FCFA		CHARGES EN FCFA	
Contribution de l'Etat	5 000 000 000	Paiements effectués	8 599 199 187
Canada	1 884 166 091	Paiement de la subvention	7 367 206 098
Pays Bas	1 311 914 000	* Subvention engrais OP non éligibles	2 952 298 819
BAD	403 119 096	* Subvention engrais OP éligibles	4 414 907 279
		- Paiement de subvention semences	53 128 620
		- Paiement équipements	801 887 084
		- Conseil Rural	273 300 000
		- Station de Pompage de San	32 000 000
		- Fonctionnement Cellule et Divers	71 677 385
		Paiements en instance	4 548 486 770
		-Subvention OP non éligibles	3 662 575 941
		- Equipements livrés non payés	369 837 696
		- Subventions Engrais non réglées/contre saison	456 614 000
		-Interconnexion de la plaine de San à EDM	48 739 133
		- Indemnités cellule technique/Comités Régionaux	10 720 000
Total	8 599 199 187	Total	13 147 685 957

Pour une contribution prévisionnelle de l'Etat de **11,410 milliards de FCFA**, les charges se sont établies à la date du 09 juin 2009 à **13 147 685 957 FCFA**, soit un dépassement de **1 735 485 957 FCFA**.

Cet écart s'explique par les dépassements sur la subvention aux engrais, sur les prix unitaires et le nombre des équipements, tel qu'indiqué dans le tableau 13.

Il convient de signaler que sur les 13 147 685 957 FCFA, un montant de **1 171 724 780 FCFA** constitue le préfinancement par l'Etat des équipements cédés aux producteurs à crédit. Le coût net supporté par l'Etat s'établit à **11 975 961 177 FCFA**.

Tableau 13 : Comparaison prévisions/réalisations des dépenses de l'Etat

Désignations	Prévisions	Réalisations	Ecart de financement
Engrais	9 420 000 000	11 486 396 039	+ 2 066 396 039
Semences	934 200 000	53 128 620	- 881 071 380
Equipements	701 000 000	1 171 724 780	+ 470 724 780
Appui conseil	325 000 000	273 300 000	- 51 700 000
Appui plaine de San	32 000 000	80 739 133	+ 48 739 133
Fonctionnement		82 397 385	+ 82 397 385
TOTAL	11 412 200 000	13 147 685 957	1 735485957

L'explication analytique des écarts figure en annexe A8.

7.2. FINANCEMENT DES PRODUCTEURS

Le financement des producteurs est constitué des apports personnels et des prêts accordés par les institutions financières (banques et SFD) pour l'acquisition des semences et des engrais à hauteur de **21 396 000 000 FCFA**.

Le détail des prêts accordés par les institutions financières aux producteurs est présenté dans les tableaux A 8 et A 9 en annexe.

En outre, les producteurs ont bénéficié d'un appui direct des PTF de **968 500 000 FCFA** dont la répartition est la suivante :

- PNUD : participation à l'acquisition des intrants pour un montant de 202 millions de FCFA (Projet villages du Millénaire).
- FAO :
 - participation à l'acquisition de 14,4 tonnes d'engrais pendant la saison pluvieuse;
 - appui aux cultures de contre - saison pour un montant de 500 000 dollars US, soit 250 millions de FCFA.
- Danemark : contribution de 260 millions FCFA pour l'acquisition et le transport des engrais.
- Banque mondiale : contribution de 250 millions de FCFA pour l'appui conseil.

7.3. SITUATION RECAPITULATIVE DES PAIEMENTS EN INSTANCE

Le total des paiements en instance est de **7 447 755 640 FCFA** se décomposant comme suit :

- remboursement /reliquat du prêt bancaire : **6 561 844 811 FCFA**
à la date du 9/06/09
- autres paiements : **885 910 829 FCFA**
 - Equipements livrés non payés 369 837 696 FCFA
 - Subventions Engrais non réglées
 - au titre de la contre-saison 456 614 000 FCFA
 - Interconnexion de la plaine de San à EDM 48 739 133 FCFA
 - Indemnités cellule technique/Comités Régionaux 10 720 000 FCFA

Le remboursement du reliquat du prêt bancaire, soit **6 561 844 811 FCFA** se fera comme suit :

Etat : **3 662 575 941 FCFA** pour le remboursement des paiements de la subvention engrais des OP non éligibles.

Producteurs : **2 899 268 870 FCFA** dont **2 061 521 259 FCFA** de reste à recouvrer, **457 454 111 FCA** de solde du compte au 17 juin 2009 et **380 293 500 FCFA** de stock résiduel.

La situation des producteurs ci – dessus ne tient pas compte du montant de 435 727 039 FCFA recouverts par les DRA et les Offices, mais non encore versés dans le compte "Initiative riz " à la BNDA.

VIII. COMMERCIALISATION

L'objectif de production de l'initiative était de 1 000 000 tonnes de riz marchand qui devrait couvrir non seulement les besoins de consommation nationale (900 000 tonnes) mais aussi dégager un excédent commercialisable de 100 000 tonnes.

Pour la mise en œuvre du volet commercialisation, un schéma de commercialisation a été élaboré avec l'implication des Ministères en charge de l'Agriculture, du Commerce et, des Finances, de la BNDA, de l'IER et des représentants des PTF. Ce schéma décrit une stratégie de commercialisation dont la mise en œuvre doit éviter une baisse drastique des prix au producteur et permettra de garantir une stabilité des prix à la consommation. Cette stratégie se fonde sur la libération de la commercialisation et sur la liberté des prix. Ceci permet de :

- sécuriser les revenus des producteurs de riz en :
 - ✓ facilitant l'accès au crédit/stockage par un regroupement de l'offre et une mise en marché ordonnée susceptible de procurer aux producteurs une capacité de négociation vis-à-vis des autres acteurs du marché (commerçants, transformateurs) ;
 - ✓ mettant à la disposition de l'OPAM les ressources financières suffisantes en vue de la constitution d'un stock d'intervention de 46 000 tonnes de riz, voire plus en cas de besoin pour éviter l'effondrement des prix aux producteurs.
- assurer une stabilité des prix du riz sur les marchés de consommation tout au long de l'année à un niveau permettant l'accessibilité financière du plus grand nombre de consommateurs.

Le dispositif organisationnel tel que défini dans le schéma simplifié de la commercialisation est le suivant :

- a) Les groupements paysans qui détiendront les stocks les mettront sur les marchés en fonction de leur propre planning et de l'évolution des prix.
- b) Les opérateurs seront incités à s'approvisionner auprès des groupements de producteurs en raison de la disponibilité des stocks en riz local.
- c) Les achats de l'OPAM seront organisés par appels d'offres. Les organisations de producteurs seront prioritaires dans le cadre de ces opérations. Les stocks ainsi constitués seront revendus de façon à assurer une meilleure régulation des marchés notamment éviter l'effondrement des prix aux producteurs et la flambée des prix à la consommation.
- d) Les opérateurs privés et les organisations paysannes qui remplissent les conditions seront autorisés à exporter.

Le schéma initialement prévu dans le document de mise en œuvre du volet commercialisation de l'Initiative Riz n'a pas pu être appliqué à cause d'un certain nombre de facteurs dont :

- l'insuffisance de communication autour de la stratégie adoptée dans le volet commercialisation,
- la syndicalisation des producteurs dans le but d'améliorer leurs marges bénéficiaires en tant qu'acteurs du marché,
- l'intervention tardive de l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) qui n'a pas pu aller au-delà de ses méthodes classiques d'intervention,
- le retard dans l'acquisition des ressources financières pour assurer les avances de commercialisation ainsi que la constitution du stock national de sécurité,
- l'environnement sous régional qui propose des prix assez élevés, ce qui a entraîné d'énormes sorties de riz vers les pays voisins.

Devant les difficultés de mise en œuvre du schéma de commercialisation, un protocole a été signé entre l'APCAM au nom des producteurs de riz et la CCIM agissant au nom des opérateurs économiques.

A cet effet, l'Etat a mis à la disposition de l'OPAM 48 millions FCFA pour la réfection des magasins afin d'accroître sa capacité de stockage et une avance de 2,5 milliards FCFA pour la constitution de son stock d'intervention de 46 000 tonnes.

Il est à noter que la commercialisation a été marquée par :

a) une hausse des prix au producteur

Le prix au producteur de riz de la campagne 2008/2009 a connu une hausse importante par rapport à celle de 2007/2008 par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Le prix au producteur est passé à Niono en zone Office du Niger de 250 à 300 FCFA /kg. Cette situation s'explique par la crise alimentaire de 2008 qui a entraîné une hausse des prix à un niveau jamais égalé. Il faut ajouter à cette situation de référence, une augmentation des prix des autres céréales, une forte

demande de riz dans les pays voisins et un changement de comportement des producteurs pour mieux contrôler l'offre sur le marché.

b) l'intervention des opérateurs privés

Les commerçants grossistes, demi-grossistes et les transformateurs sont intervenus selon leur schéma classique d'achat, de stockage et de vente ; il n'a pas été nécessaire de créer des incitations pour amener les opérateurs à s'approvisionner auprès des groupements de producteurs en raison de la disponibilité des stocks en riz local. En conséquence, les marchés ont été régulièrement approvisionnés. Aussi, les exportations non officielles ont été observées vers les pays voisins comme la Mauritanie, le Burkina, la Guinée et le Niger.

IX. EFFETS INDUITS DE L'INITIATIVE RIZ

L'initiative Riz de la campagne 2008/2009 a suscité un véritable engouement auprès de l'ensemble des acteurs de la filière riz au Mali. Une analyse permet de faire les constats suivants :

- **Pour les producteurs** : l'augmentation de la production a eu comme effet la garantie de la sécurité alimentaire des ménages ruraux producteurs de riz. De plus, le niveau élevé des prix a procuré aux producteurs des revenus élevés. Cela s'est traduit par une satisfaction des besoins d'investissement surtout en acquisitions d'équipements.
- **Pour les consommateurs** : dans un contexte mondial marqué par une hausse généralisée des prix des produits de première nécessité, le consommateur malien bénéficie du prix du riz le plus bas de la sous région avec un écart de prix variant entre 100 et 150 FCFA/ kg. C'est dire qu'en absence de l'Initiative Riz, la pression de la demande nationale et les exportations frauduleuses auraient entraîné une hausse plus importante de prix.
- **Pour les opérateurs économiques et autres prestataires** : les commerçants de riz et les autres prestataires (transporteurs, banques, fournisseurs d'équipements, transformateurs, etc.) ont enregistré une augmentation considérable de leur chiffre d'affaires.

Par ailleurs d'autres impacts sont perceptibles à travers :

- **Le paiement de la redevance et du crédit engrais** : les revenus générés ont permis aux producteurs des offices de s'acquitter du paiement des redevances eau et du crédit engrais. Par exemple, à l'Office du Niger, le taux de recouvrement a été de 98, voire 100%. Aussi, les banques ont atteint un taux de recouvrement du crédit engrais de 93% et 100% respectivement pour la BNDA et la BMS.

- **L'accélération de la dissimilation du Nerica** : l'Initiative Riz a entraîné une véritable visibilité de la culture du riz pluvial à travers le Nérica. Les surfaces ont considérablement augmenté passant de 3 000 ha en 2006 à 11 000 ha en 2008, soit un accroissement de 366%. Cette progression ne tient pas compte des surfaces cultivées dans les zones marginales des régions de Ségou et Mopti.
- **L'extension de l'intensification de la riziculture dans les systèmes de production** : cette situation a été rendue possible grâce à l'amélioration de la facilité d'accès aux intrants qui ont été vendus au prix subventionné de 12 500 FCFA le sac de 50 kg.
- **La subvention des semences a permis une extension des surfaces cultivées en Nérica**. Pour une première fois, le Service Semencier a vendu l'intégralité de ses stocks sélectionnés.
- **L'amélioration du taux de mécanisation** : l'équipement des producteurs en matériel agricole a permis d'augmenter considérablement les surfaces exploitées et d'améliorer le respect du calendrier agricole. Par exemple, le suivi de 50 motoculteurs sur les 70 reçus en zone Office du Niger a indiqué que 2 021 ha ont été labourés, soit en moyenne 40 ha par motoculteur. Cela n'allait pas pu se faire dans le respect du calendrier agricole si les motoculteurs n'étaient pas disponibles.
- **L'intensification de la culture de contre saison au niveau des PPIV** : la dotation en motopompes des producteurs des régions du nord a permis d'intensifier la culture de contre saison dans les PPIV des régions de Gao, Tombouctou et Mopti.
- **L'amélioration de la qualité du riz marchand** : les équipements de post – récolte (batteuses, mini rizeries) ont permis d'améliorer la qualité du riz marchand et de créer des emplois. Pour une première fois, la zone Mali Sud est dotée de batteuses, de décortiqueuses et de mini – rizeries.
- **L'accessibilité aux engrais** : la disponibilité et l'accessibilité des engrais dues à l'Initiative Riz ont permis d'approvisionner 52 % des producteurs de riz qui n'avaient aucune possibilité d'accès à ces intrants. Cela a été possible grâce à la subvention et aux modes de distribution à savoir la vente au comptant et à crédit.

X. COMMUNICATIONS

Ce volet a commencé par la rencontre du Premier Ministre avec les Partenaires Techniques et Financiers, le 18 avril 2008, pour partager les points de vue sur les objectifs de l'opération et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Au cours de cette rencontre les partenaires ont décidé d'accompagner le Chef du Gouvernement dans cette lourde tâche. La rencontre du Premier ministre avec l'ensemble des acteurs tenue le 21 avril 2008 avait également pour objectif l'information la plus large de l'ensemble des parties prenantes, y compris les représentants de la société civile sur l'initiative riz.

Le Premier Ministre a également rencontré les cadres des différents départements pour leur exprimer son attente de la part de chacun d'eux.

Le Ministre de l'Agriculture a ensuite organisé une rencontre avec le groupe « Economie agricole et rurale » représentant avec les partenaires techniques financiers dans un cadre de concertation afin de les éclairer sur les principaux points de leurs préoccupations.

Sous la présidence effective des Ministres des Finances et de l'Agriculture, une rencontre a été organisée le 02 mai 2008 à Ségou par la BNDA, Chef de file des banques, sur le financement de l'Initiative Riz. Cette rencontre a enregistré la présence effective du Directeur de la BCEAO, du Représentant Résident de la BOAD ainsi que des représentants de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers. A cette occasion les banques ont réaffirmé leur adhésion à l'Initiative Riz et donné l'assurance de leur accompagnement pour son financement.

Un débat sur l'Initiative Riz, organisé par le Réseau MBA de l'UQAM du Mali en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, l'IHEM et Africable a été animé par le Ministre de l'Agriculture à l'Hotel de l'Amitié.

La 6^{ème} édition de la journée du Paysan dont le thème était « l'Initiative Riz » a été célébrée sous la haute présidence de Son Excellence Monsieur le Président de la République à Soninkégny, dans la Commune de Kambila, cercle de Kati. L'occasion a été propice pour le Président d'échanger avec les paysans sur les différents aspects de l'Initiative Riz.

Des débats ont été organisés au niveau de l'ORTM sur l'Initiative Riz. Il s'agit notamment de :

- l'émission Actu Hebdo avec la participation du Coordinateur Technique ;
- débat d'actualité avec la participation du Directeur National de l'Agriculture, du Président Directeur Général de la BNDA, d'une productrice de riz de la zone de Baguinéda et du Coordinateur de la Cellule Technique de l'Initiative Riz ;
- point de presse animée par le Ministre de l'Agriculture sur les résultats provisoires de la campagne 2008-2009 ;
- débats d'actualités avec la participation du Ministre de l'Agriculture sur les recommandations de la 3^e session du Conseil Supérieur de l'Agriculture et du plan de campagne 2009-2010 ;
- la réalisation de magazines sur la culture du riz NERICA par l'IER à travers le projet de diffusion du riz NERICA de Sikasso ;
- la réalisation des émissions radio à travers « l'équation du développement » animées par les directeurs des offices ;
- débat télévisé autour du volet commercialisation de l'Initiative Riz regroupant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali, la BNDA, le Représentant des producteurs, la Société Civile, la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence.

XI. SUPERVISION ET SUIVI - EVALUATION

Au niveau de la Primature les réunions interministérielles sur l'état de mise en œuvre de l'Initiative Riz étaient tenues toutes les deux semaines.

Un comité de veille a été mis en place au niveau de la primature pour suivre chaque semaine la mise en œuvre du volet commercialisation de l'Initiative Riz.

Le Comité de pilotage a tenu ses sessions régulières au cours de la campagne. Une attention particulière a été accordée aux visites de terrain par le Premier Ministre qui a personnellement dirigé la plupart des missions de supervision à l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda, à l'Office de Développement Rural de Sélingué, à l'Office du Niger, à l'Office Riz Ségou et dans la plaine de San Oust.

En plus des missions du Premier Ministre, le Ministre de l'Agriculture dans le cadre du suivi de la campagne agricole a réalisé plusieurs visites de terrain dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti. Plusieurs Ministres ont également procédé à des visites de terrain.

Au niveau régional, les comités de coordination et de suivi de l'Initiative Riz ont également tenu leurs réunions et les Gouverneurs de régions ont sillonné leurs zones d'intervention dans le but d'expliquer les objectifs et le contenu de l'Initiative Riz et de faciliter l'adhésion des producteurs.

Ensuite, au cours de la campagne, les Gouverneurs ont réalisé plusieurs missions de supervision avec les membres des comités régionaux de coordination et de suivi de l'Initiative Riz.

Les missions de supervision de la DNA ont été réalisées dans toutes les zones de production du riz.

Dans le cadre du suivi – évaluation, la transmission des informations a connu certaines difficultés notamment le retard. L'implication des Comités régionaux a permis de réaliser un meilleur suivi de la campagne agricole.

XII. RECOMMANDATIONS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE RIZ

12 1. Contraintes /difficultés

Les principales contraintes/difficultés ci-après ont été relevées au cours de la campagne 2008/2009:

- la lenteur dans l'approvisionnement en engrais due à leur faible disponibilité liée au changement constant et à la hausse des prix;
- la non éligibilité de certaines OP au crédit bancaire a été ressentie comme un facteur limitant de l'intensification de la riziculture ;
- l'insuffisance des semences Nérica ayant limité les ambitions des producteurs dans la réalisation des emblavures prévues pendant la saison d'hivernage 2008-2009 ;

- des cas d'attaques d'insectes (Cécidomyie) et d'apparition de maladies observés sur certains périmètres notamment à Baguinéda et à Sélingué ;
- la complexité de l'organisation du volet commercialisation n'ayant pas permis une bonne maîtrise de ce domaine; malgré l'effort consenti par les autorités en subventionnant les intrants et les équipements, ce volet commercialisation constitue le maillon faible de l'opération. Sa réussite passe obligatoirement par un engagement des producteurs ayant bénéficié de la subvention à livrer les stocks de riz à un prix fixé d'un commun accord sous forme de protocole entre l'APCAM, la CCIM et le Ministère en charge du commerce et cela avant le démarrage de chaque campagne agricole. Les opérateurs économiques doivent à leur tour accepter de réduire leur marge bénéficiaire.
- l'utilisation des produits herbicides inappropriés et souvent non homologués par le Comité Sahélien des Pesticides ayant occasionné des pertes de superficies dans certaines localités;
- la mobilisation tardive des ressources financières pour le fonctionnement correct du système de suivi;
- la difficulté dans le traitement des dossiers de demande de subventions.

12.2. Recommandations

Les principales recommandations portent sur :

- la poursuite de la subvention en vue de renforcer l'accessibilité du plus grand nombre de producteurs aux engrais;
- l'encouragement des banques et IMF en vue de leur implication plus accrue dans le financement de la campagne agricole ;
- la poursuite des recherches sur les doses d'application de l'engrais Niéléni ;
- la mise en place d'un mécanisme de commercialisation accepté par tous les acteurs impliqués ;
- la poursuite du renforcement de l'appui conseil en vue d'une couverture plus appropriée des zones d'encadrement ;
- le renforcement du dispositif d'évaluation des productions céréalières par l'augmentation de la taille de l'échantillon de l'EAC de 2500 à 10 000 exploitations.

XIII. CONCLUSIONS

La campagne 2008-2009 de l'Initiative Riz, malgré un démarrage difficile de sa mise en œuvre a obtenu des résultats satisfaisants avec un taux de réalisation de 99,34% grâce à l'adhésion des producteurs et l'implication des services techniques.

Cependant, on note un retard dans la mobilisation des ressources financières et des difficultés d'application du schéma opérationnel de la commercialisation.

Les résultats de cette première campagne de l'Initiative Riz permettent de formuler les perspectives suivantes :

- la mise en place d'un système d'approvisionnement en intrants de qualité (engrais, semences, pesticides). Dans ce cadre, les dispositions prises pour couvrir les besoins en semences NERICA 4 au titre de la campagne agricole 2009/2010 qui s'élève à 7 008 tonnes sont :
 - la production de NERICA 4 en contre saison à travers la subvention accordée au Mali par la banque islamique de développement (5 000 tonnes),
 - la collecte des productions des meilleures parcelles de NERICA 4, identifiées par les services techniques agricoles (1 570 tonnes),
 - la production par les paysans semenciers et les coopératives semencières (153 tonnes),
 - la production de parcelles de démonstration du projet de diffusion de riz NERICA (509 tonnes),

La production totale de semence de NERICA 4 attendue s'élève à 7 232 tonnes

- l'amélioration du taux de couverture de l'encadrement par le recrutement, la formation et l'équipement de nouveaux agents,
- l'animation d'un cadre de concertation pour convenir des prix d'achat au producteur avant le démarrage de la campagne dans le cadre de la commercialisation et l'implication de tous les acteurs dans sa mise en œuvre,
- la mise en place d'un mécanisme efficace de gestion de la subvention et de suivi des équipements agricoles.

Les résultats obtenus au cours de la campagne 2008-2009 de l'Initiative Riz indiquent que la filière riz mérite d'être particulièrement accompagnée en raison des potentialités (terre, eaux, ressources humaines) et des avantages compétitifs afin de faire du Mali un exportateur net de riz.

ANNEXES

Tableau A 1 : Répartition des objectifs de productions, superficies et rendements par région, structure et système d'irrigation.

Régions	Structures d'encadrement	Syst. Irrigation	Superficie en hectare	Rendement en kg/ha	Production paddy en tonne
Ségou	ON	Maîtrise totale	91 348	6 641	606 651
Ségou	ORS	Submersion contrôlée	30 000	2 000	60 000
Ségou	SAN OUEST (DRA)	Maîtrise totale	1 500	6 500	9 750
Ségou	DRA (PMB, SAN OUEST)	Submersion contrôlée	12 950	2 000	25 900
Ségou	DRA	Submersion libre	1 450	1 200	1 740
Ségou	DRA	NERICA	17 000	3 000	51 000
Koulikoro	OPIB	Maîtrise totale	3 275	6 000	19 650
Koulikoro	PAPIM	Maîtrise totale	1 500	5 667	8 500
Koulikoro	DRA	NERICA	14 000	3 000	42 000
Koulikoro	OHNV	Submersion libre	4 600	1 200	5 520
Sikasso	ODRS	Maîtrise totale	1 621	6 494	10 526
Sikasso	DRA	NERICA	85 000	3 000	255 000
Mopti	ORM	Submersion contrôlée	23 850	2 000	47 700
Mopti	ORM	Maîtrise totale	6 766	6 000	40 596
Mopti	DRA	Submersion libre	185 580	850	157 743
Mopti	DRA	Bas-fonds	1 440	2 000	2 880
Kayes	PDIAM	Maîtrise totale	170	5 500	935
Kayes	PDRIK	Submersion contrôlée	665	2 000	1 330
Kayes	DRA	NERICA	22 000	3 000	66 000
Tombouctou	Daye Hamadia Koriome	Maîtrise totale	1 660	6000	9 960
Tombouctou	SAOUNE	Maîtrise totale	400	7000	2 800
Tombouctou	PIV (DRA)	Maîtrise totale	16 288	5 968	97 208
Tombouctou	DRA	Submersion libre	12 680	800	10 144
Tombouctou	DRA	Bas-fonds	12 460	2000	24 920
Gao	PRODECA	Submersion contrôlée	6 900	2 000	13 800
Gao	PIV (DRA)	Maîtrise totale	520	5 808	3 020
Gao	DRA	Submersion libre	47 000	900	42 300
Gao	DRA	Bas-fonds	300	2000	600
Bamako	DRA	NERICA	50	3 000	150
TOTAL			602 973	2 684	1 618 323

Les zones ciblées sur la base des systèmes de production sont présentées dans la carte en annexe A12.

Annexe A 2 : Répartition des objectifs de superficies, de rendements et de productions en contre saison

Régions	Structures d'Encadrement	Superficie en hectare	Rendement en Kg/ha	Production en tonne
Kayes	PDIAM	85	5000	425
Koulikoro	PAPIM	500	5000	2 500
Sikasso	ODRS	821	6000	4 926
Ségou	ON	13223	6000	79 338
	San Ouest	1051	5000	5255
Ségou	PIV/FODESA	90	4000	360
Mopti	ORM	3032	6000	18 192
Tombouctou	DRA	520	5000	2 600
Gao	DRA	100	5000	500
Total		19455	5864	114 096

NB. Ces objectifs sont parties intégrantes du tableau A1.

Annexe A 3. Méthodologie d'évaluation des résultats de la production

METHODOLOGIE

Dans le cadre de la production des statistiques de base, la CPS/MA a réalisé en 2004/2005 le Recensement Général de l'Agriculture (RGA). Cette entreprise a été une vaste opération d'investigation statistique qui a recueilli des renseignements quantitatifs sur la structure de l'agriculture auprès d'un échantillon de 10 000 exploitations agricoles.

Les résultats obtenus ont permis de constituer une masse importante d'informations sur les caractéristiques de la population et des exploitations agricoles, les superficies des parcelles, le cheptel des exploitations agricoles, l'accès aux ressources productives et aux équipements, etc. Ils ont aussi permis de renforcer les acquis de l'Enquête Agricole de Conjoncture par la fourniture de données permettant d'améliorer la méthodologie.

L'Enquête Agricole de Conjoncture qui couvre tout le territoire national s'inscrit dans le cadre du Système Permanent des Statistiques Agricoles dont l'objectif est de cerner à travers des paquets d'enquêtes cohérents et coordonnés, l'ensemble des besoins d'information du secteur rural particulièrement dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la pêche, et les aspects de sécurité alimentaire. Le dispositif consiste à collecter, traiter et diffuser annuellement des statistiques sur le secteur rural au Mali. L'ensemble des opérations est effectué sous la conduite de la Division Statistique de la CPS/MA.

Echantillonnage

La base de sondage actuel de l'EAC est issue du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1998 qui a pu intégrer des variables agricoles permettant d'établir un échantillonnage intéressant pour l'enquête. Sur la base du découpage agro écologique produit par le Projet Inventaire des Ressources Terrestres (PIRT), les régions du Mali ont été subdivisées en strates homogènes.

L'EAC utilise deux types d'unités d'observation (de sondage) :

- l'unité primaire est la Section d'Énumération (SE) qui se définit comme une aire géographique de 800 à 1000 habitants en milieu rural et de 1000 à 1500 habitants en milieu urbain.
- l'enquête porte annuellement sur 500 sections d'énumérations échantillons réparties sur l'ensemble du pays. Cet échantillon maître est renouvelé en moyenne tous les 3 ans.
- l'unité secondaire est l'Exploitation Agricole (EA). Dans chaque section d'énumération (SE), 5 exploitations agricoles sont enquêtées soit un nombre total de 2500 exploitations agricoles sur l'ensemble du pays.

Le taux de couverture moyen annuel des exploitations agricoles échantillons varie de 95 à 98%.

Les résultats de l'enquête avec les 2500 exploitations agricoles échantillons, sont représentatifs seulement au niveau administratif c'est-à-dire au niveau région.

Estimation des productions

Il est à rappeler qu'au niveau des exploitations enquêtées, toutes les parcelles aussi bien individuelles que collectives des exploitations sont visées à la boussole et mesurées au mètre ruban pour déterminer leurs superficies. Pour chaque type de culture de SE, les carrés de rendement sont placés de façon aléatoire sur un 1/3 de la parcelle.

Les résultats des carrés de rendement sont extrapolés aux différentes strates (entités homogènes) pour évaluer les productions et cela pour toutes les spéculations. Pour les offices chargés de l'encadrement du riz, les productions estimées par ces structures sont intégrées dans les résultats de l'enquête compte tenu du fait que le dispositif d'estimation à ce niveau d'échelle est mieux connu.

Contraintes du dispositif :

- la taille de l'échantillon ne permet pas de donner des résultats jusqu'au niveau cercle (correspond à la préfecture) ;
- l'inaccessibilité de certaines SE pendant une période de l'année notamment les zones inondées du delta intérieur du Niger ;
- la faiblesse des moyens matériels et financiers que l'Etat met à la disposition de l'EAC ne permet pas de produire les résultats par cercle.

DEROULEMENT DE L'ENQUETE AGRICOLE POUR LA CAMPAGNE 2008-2009

L'EAC a mobilisé pour cette campagne 2008/2009, 113 enquêteurs, 39 contrôleurs, 21 superviseurs.

L'EAC comprend :

- une phase d'estimation des prévisions de productions céréalières généralement effectuée en fin septembre-début octobre (avant les récoltes) sur la base de la déclaration des producteurs et de l'état des cultures.
- une phase d'estimation des résultats définitifs des récoltes après la pesée des produits des carrés de rendement.

La production céréalière est estimée sur la base des informations collectées (à travers les questionnaires QPREV et Q3 parcelle) auprès des exploitations enquêtées et de l'encadrement technique. A celles-ci s'ajoutent les réalisations de la campagne du secteur moderne (Office du Niger, Office Riz Ségou, Office Riz Mopti, Office de Périmètre Irrigué de Baguinéda, Office de Développement Rural de Sélingué) et les objectifs de contre saison fournis par les structures d'encadrement.

Les productions sont estimées à travers les mesures de parcelles et les pesées des récoltes des carrés de rendement. Ainsi 6894 parcelles échantillons ont été mesurées dont 1143 concernent le riz

Parmi les sections d'énumération échantillon, 4% n'ont pas pu être enquêtées à cause principalement des difficultés d'accès de certaines zones pendant la période d'enquête (Juillet à Septembre).

Précision des estimations de superficies

Le coefficient de variation de la superficie totale des céréales est de 15% au niveau national et varie de 9% à Ségou à 41% à Gao.

Évaluation de la production

L'évaluation de la production selon l'EAC est estimée à 1 309 758 tonnes de paddy. Il a été constaté une divergence entre ces résultats et ceux obtenus par les services agricoles du Ministère de l'Agriculture (DNA). Suite aux écarts constatés, notamment en ce qui concerne les superficies emblavées, le Ministère de l'Agriculture a sollicité auprès du CILSS une mission de vérification avec comme termes de référence :

- passer en revue la méthodologie de la Direction Nationale de l'Agriculture en ce qui concerne les emblavures relatives au riz, maïs et sorgho ;
- passer en revue la méthodologie de l'enquête agricole classiquement menée par la CPS/MA, en se focalisant sur le cas spécifique du riz ;
- analyser le dispositif de validation des résultats de l'enquête agricole du Ministère de l'Agriculture

Dans ce cadre, une mission du CILSS conduite par M. Ibnou DIENG, Expert Statisticien au Centre Régional AGRHYMET, a alors séjourné au Mali du 10 au 19 décembre 2008, dans le but d'analyser ces écarts pour arrêter les résultats de la campagne agricole 2008/2009.

L'analyse des résultats par la mission a fait ressortir les points suivants :

- la mise en place de l'EAC est conforme pour l'essentiel à l'esprit des enquêtes agricoles annuelles promues par le CILSS ;
- les données qui figurent dans le fichier de données de base de l'EAC 2008/2009 correspondent aux fiches collectées sur le terrain. La mission a procédé à quelques vérifications qui reposent sur le rapprochement d'un certain nombre de fiches d'enquêtes aux données effectivement saisies. Les fiches sélectionnées pour la vérification ont été choisies au hasard, par la mission elle-même, dans différentes régions ;
- la CPS, pour estimer les prévisions de récoltes, a toutefois utilisé une des deux variantes de la méthode de déclaration du producteur. En effet, la CPS utilise directement les déclarations des producteurs sur les productions attendues. Il est vrai que pour les données atypiques, les valeurs sont confrontées, pour vérification, aux productions déclarées de la campagne précédente, à l'état des cultures, aux rendements potentiels de la zone, au rapport entre les superficies et les populations des exploitations, aux observations particulières des enquêteurs sur les questionnaires, etc. Mais ces déclarations sur les productions attendues ne sont pas directement corrigées par la CPS en enlevant le biais qui pourrait systématiquement les entacher soit par des erreurs d'appréciation, soit pour des raisons sociales et culturelles.

La mission a alors procédé au calcul des productions céréalières avec la méthode de déclaration du producteur selon sa conception initiale. Les résultats font ressortir une

différence de 500 000 tonnes toutes céréales confondues avec les résultats de la CPS/SDR/EAC. Dans ce cadre, le riz passe de 1 309 758 tonnes à 1 373 972 tonnes. .

A la lumière des entretiens avec toutes les parties concernées, la mission a formulé les recommandations suivantes :

- vérifier sur le terrain les emblavures de riz en se focalisant sur les régions de Kayes et de Mopti;
- augmenter la taille de l'échantillon des unités primaires, les sections d'énumération qui aujourd'hui sont de 501, doivent passer à 1000. En passant de 501 à 1000 SE, on passerait de 2500 exploitations agricoles à 5000.

En tenant compte de la première recommandation, les superficies recensées par la DNA ont été prises en compte pour l'évaluation de la production tout en maintenant les résultats issus des carrés de rendement de l'EAC.

Tableau A. 4. Quantités d'engrais mises en place par Togouna pour les DRA en tonnes

DRA	Quantités reçues			Pertes			Stocks		
	Urée	Niéléni	Total	Urée	Niéléni	Total	Urée	Niéléni	Total
Kayes	288	341,9	629,9	0	0	0	190,85	192,8	383,65
Koulikoro	560	280	840	0,2	0,2	0,4	251,85	89,15	341,05
Sikasso	2987,95	1562,2	4550,15	0	0	0	1,7	13,05	14,75
Ségou	2150,1	1098	3248,1	0,5	0	0,5	10,632	8,992	19,624
Mopti	1139,9	859,7	1999,6	0,5	0	0,5	92,03	184,75	276,78
Gao	75	38	113	5	0	5	6,5	0,65	7,15
TOTAL	7200,95	4179,8	11380,75	6,2	0,2	6,4	579,162	489,392	1069,004

Tableau A 5. Nombre de producteurs recensés par région et par système en zones DRA

DRA	Maitrise totale			Submersion. contrôlée			Riz NERICA			Bas -fond			TOTAL		
	Nombre producteurs		TOTAL	Nombre producteurs		TOTAL	Nombre producteurs		TOTAL	Nombre producteurs		TOTAL	Nombre producteurs		TOTAL
	H	F		H	F		H	F		H	F		H	F	
Kayes	120	220	240	246	275	521	447	1871	2348	5099	20706	25805	5942	23072	29014
Koulikoro	4436	4	4440	0	0	0	3506	790	4296	190	3100	3290	8132	3894	12026
Sikasso	1450	250	1700	534	142	676	9118	2233	11351	7349	7636	14985	18451	10261	28712
Ségou	3662	151	3813	6744	357	7101	615	22	637	9585	539	10124	20606	1069	21675
Mopti	10968	1278	12246	350	20	370	0	0	0	5067	82	5149	16385	1380	17765
Tombouctou	26346	1054	27400	5100	0	5100	0	0	0	8585	15	8600	40031	1069	41100
Gao	2179	219	2398	5996	362	6358	0	0	0	411	10	421	8586	591	9177
Bamako	0	0	0	0	0	0	36	2	38	0	0	0	36	2	38
Total	49161	3176	52337	18970	1156	20126	13752	4918	18670	36286	32088	68374	118169	41338	159507
Taux %	94	6	100	94,26	5,74	100	73,66	26,34	100	83	47	100	74	26	100

Tableau A 6. Nombre de producteurs recensés par système en zones Offices

OFFICES	Maitrise totale			Submersion contrôlée			Riz NERICA			Bas -fond			TOTAL		
	Nombre producteurs		TOTAL	Nombre producteurs		TOTAL	Nombre producteurs		TOTAL	Nombre producteurs		TOTAL	Nombre producteurs		TOTAL
	H	F		H	F		H	F		H	F		H	F	
ON	39142	1940	41082	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39142	1940	41082
ORS	0	0	0	19345	1708	21053	0	0	0	0	0	0	19345	1708	21063
ORM	2154	80	2234	13539	467	14006	0	0	0	0	0	0	15693	547	16240
ODRS	5062	609	5671	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5062	609	5671
OPIB	3212	83	3295	0	0	0	38	3	41	0	0	0	3250	86	3336
OHVN	0	0	0	0	0	0	2285	464	2749	11743	2936	14679	14028	3400	17428
Total	49570	2712	52282	32884	2175	35059	2323	467	2790	11743	2936	14679	96520	8290	104820
Taux %	95	5	100	94	6	100	83	17	100	80	20	100	92	8	100

Annexe A 7. Les coûts à la charge de l'Etat

Les ressources mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative Riz ont permis de financer les dépenses suivantes :

a- Paiements effectués **8599 199 187 FCFA**

<i>a1. Paiement de la subvention engrais</i>	7 367 206 098 FCFA
- Subvention engrais OP non éligibles	2 952 298 819 FCFA
- Subvention engrais OP éligibles	4 414 907 279 FCFA

Il s'agit :

- du paiement de subvention engrais aux OP non éligibles dans le cadre du contrat de fourniture d'engrais avec le Groupement Société Toguna Agro Industrie et Partenaire Agricole pour un montant de 12 625 993 000 FCFA. Ce contrat de fourniture a été financé par les banques adossé à la garantie de l'Etat. Le prêt devait être remboursé par l'Etat pour 5 884 603 FCFA correspondant à la subvention et par les producteurs à hauteur de 6 703 500 000 FCFA correspondant au paiement des engrais au prix de 12 500 FCFA le sac de 50 kg.
- des paiements de subventions aux OP éligibles faits à différents fournisseurs d'engrais, OP et SFD dans le cadre de l'approvisionnement en engrais des producteurs à travers des contrats ou des ventes directes.

a2. Paiement de subvention semences : 53 128 620 FCFA

Ce montant correspond au paiement du différentiel de prix des semences aux coopératives semencières ayant vendu le NERICA aux producteurs.

a3. Paiement d'équipements : 801 887 084 FCFA

Il s'agit des paiements faits aux fournisseurs pour la livraison des équipements prévus (motopompes, batteuses, décortiqueuses, mini rizeries, groupe électrogène).

a4. Conseil Rural 273 300 000 FCFA

Ce montant correspond aux coûts d'achat et de fonctionnement des 200 motos destinées au renforcement du conseil rural.

a5. Station de Pompage de San 32 000 000 FCFA

a6. Fonctionnement Cellule et Divers 71 677 385 FCFA

b- Paiements en instance **4 548 486 770 FCFA**

- Equipements livrés non payés	369 837 696 FCFA
- Subventions Engrais non réglées OP non éligibles	3 662 575 941 FCFA
- Subventions Engrais non réglées/contre saison	456 614 000 FCFA
- Interconnexion de la plaine de San à EDM	48 739 133 FCFA
- Indemnités cellule technique/Comités Régionaux	10 720 000 FCFA

Tableau A 8. Situation globale du financement bancaire

Emprunteurs	Octrois	Remboursement	Impayés	Taux impayé
Financement des fournisseurs privés	17 205 303 000	11 336 814 183	5 868 488 817	34,10%
Financement des producteurs	11 524 645 061	10 749 724 753	774 920 308	6,72%
TOTAL	28 729 948 061	22 086 538 936	6 643 409 125	

Tableau A 9. Financement du Pool Bancaire

Emprunteurs	Octrois	Remboursement	Capital restant dû
BNDA	1 925 312 710	633 836 841	1 348 107 441
BDM SA	2 999 243 858	952 417 885	2 100 075 973
BIM SA	500 305 274	158 865 616	350 314 658
ECOBANK	1 500 053 227	476 338 245	1 050 339 982
BOA	750 457 911	238 298 425	525 471 986
BMS	250 152 637	79 432 808	175 157 329
BCI	200 122 110	62 658 747	140 125 863
BSIC	250 152 637	79 432 808	175 157 329
BRS	250 152 637	76 182 808	175 157 329
TOTAL	8 625 953 001	2 757 464 183	6 039 907 890

NB: Le montant total de l'impayé capital restant dû et intérêt s'élève à 6 561 844 811 FCFA en date du 09 juin 2009

Dans le cadre de l'approvisionnement en engrais des OP non éligibles trois contrats ont été signés entre le Ministère de l'Agriculture et les Sociétés Togouna Agro-industrie et Partenaires Agricoles pour la livraison de 18 261,2 tonnes d'urée et 8 704,2 tonnes de NPKS pour un coût total de **12 625 953 000 de FCFA**.

Pour le financement de l'achat de ces engrais, un pool bancaire avec comme chef de file la BNDA, a accordé au groupement de sociétés Togouna Agro Industries et Partenaire Agricole un prêt d'un montant de **8 625 953 000 FCFA** garanti par l'Etat et adossé au compte « Subvention Intrants 2008/09 Initiative Riz ».

Avant la mise en place de ce financement, la BNDA a accordé aux mêmes fournisseurs une avance de 4 milliards de FCFA garantie par l'Etat.

Le remboursement du financement bancaire devait être assuré par l'Etat à hauteur de 5 884 603 000 FCFA correspondant à la subvention et par les producteurs pour 6 703 500 000 FCFA représentant le coût des engrais acquis au prix subventionné de 12 500 FCFA le sac de 50 kg.

A la date du 09 Juin 2009, le point de remboursement de ce prêt est le suivant :

- remboursement : 6 757 464 183 FCFA

- reliquat à payer y compris les intérêts : 6 561 844 911 FCFA.

Le remboursement des 6 757 464 183 FCFA a été fait par l'Etat pour 2 952 298 819 FCFA correspondant à une partie de la subvention engrais aux OP non éligibles et par les producteurs pour 3 805 165 364 FCFA.

Annexe A 10. Justification des écarts entre les prévisions et les réalisations des subventions accordées.

a. Ecart de la subvention aux engrais

- Prix d'acquisition des engrais

Les prix d'acquisition des engrais ont connu des variations importantes au cours de la campagne 2008/2009 comme indiqué les tableaux ci – dessous :

Prix de cession du sac d'urée (en FCFA/sac)

Sites	Prix de cession du sac en FCFA	Ecart avec le prix prévisionnel	Ecart avec le prix subventionné
Dogofri, Kouroumari	16 000	0	3 500
Soké, Dioro	16 875	875	4 375
Zone ORS	17 250	1 000	5 000
Zone ON	17 500	1 250	5 500
Diré, Niafunké, Dioro	22 500	6 500	10 000
Zone DRA	23 250	7 250	10 750
Région Tombouctou	26 000	10 000	13 500

Prix de cession du sac de DAP ou de Niéléni (en FCFA/sac)

Sites	Prix de cession du sac en FCFA	Ecart avec le prix prévisionnel	Ecart avec le prix subventionné
Dogofri, Kouroumari	20 000	-	7 500
Zones ON, San Ouest	22 000	0	9 500
ORS	22 500	500	10 000
DRA, ON, ORS	23 750	1 750	11 250
Diré, Goundam	26 000	4 000	13 500
Niafunké	27 500	5 500	15 000
Rharous	28 500	6 500	16 000
Rharous	29 250	7 250	16 750

Les prix des engrais ont connu une augmentation substantielle au cours de la campagne sur les marchés intérieurs liés à l'évolution des prix sur le marché international.

Cette situation explique la différence entre le prix prévisionnel et le prix de cession de l'engrais.

b- Écarts sur le budget des équipements

Le coût total des équipements acquis dans le cadre de l'Initiative Riz au cours de la campagne 2008/2009 s'élève à **1 284 028 280 FCFA** sur une prévision de **701**

millions de FCFA, soit un dépassement de 583 028 280 FCFA, tel qu'il ressort du tableau ci-dessous¹⁴.

Coût effectif des équipements agricoles de l'Initiative Riz en FCFA

Désignation	Prévisions			Réalizations		
	Nbre	Prix unitaire (en FCFA)	Montant (en FCFA)	Nbre	Prix unitaire (en FCFA)	Montant
Motoculteurs	70	2 500 000	175 000 000	70	2 500 000	175 000 000
Mini rizeries	5	20 000 000	100 000 000	5	22 350 000	111 750 000
Décortiqueuses	100	600 000	60 000 000	130	1 149 500	149 435 000
Batteuses	100	1 500 000	150 000 000	120	2 119 481	254 337 696
Groupes motopompes	36	6 000 000	216 000 000	36	13 366 821	481 205 584
Groupe électrogène				1		112 300 000
Total			701 000 000			1 284 028 280

Le dépassement constaté sur le budget initial s'explique par :

- l'augmentation des prix des groupes motopompes,
- l'augmentation du nombre et du prix des batteuses (+20 unités) et des décortiqueuses (+30 unités),
- l'acquisition d'un groupe électrogène pour la station de pompage de San.

L'augmentation du nombre des décortiqueuses et des batteuses s'explique par les demandes exprimées par les producteurs lors des différentes visites du Premier Ministre dans les zones rizicoles.

En ce qui concerne les prix, les différentes augmentations s'expliquent par le fait que les prix prévisionnels étaient évalués hors taxe alors que les prix affichés sont des prix TTC (droits de douane, TVA, droits d'enregistrement) et en plus les matériels ont été livrés avec des accessoires dont les coûts n'étaient pas initialement prévus.

A titre d'exemple, pour la fourniture de 100 batteuses et accessoires :

- prix unitaire hors taxe : 1 375 000 FCFA, soit 137 500 000 FCFA
- lot de pièces de rechange : 4 400 000 FCFA,
- montant total hors taxe : 141 900 000 FCFA
- montant TTC: 211 948 084 FCFA

Pour un coût prévisionnel de 150 000 000 FCFA, le coût réel a été de 211 948 084 FCFA.

S'agissant du cas spécifique des groupes motopompes, en plus des facteurs ci-dessus évoqués, s'ajoute la préférence des bénéficiaires pour une marque donnée en particulier la marque LISTER PETER, plus chère que les autres marques initialement proposées.

En plus des équipements initialement prévus, le Ministère de l'Agriculture a acheté un Groupe électrogène d'un montant de 112 300 000 FCFA pour la plaine de San.

Annexe A 11. Membres du Comité de Pilotage de l'Initiative

Président : le Ministre chargé de l'Agriculture

- Madame **Doucouré Dougoubarka SYLLA**, représentant le Ministre des Finances,
- Monsieur **Boubacar MACALOU**, représentant le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce,
- Docteur **Mahamet KEITA**, représentant le Ministre de l'Elevage et de la Pêche,
- Monsieur **Fousseyni DIARRA**, Conseiller Technique, Ministère de l'Agriculture;
- Madame **Diarra Kadiatou SAMOURA**, représentant le Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille,
- Monsieur **Souleymane CISSE**, représentant le Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement,
- Monsieur **Daniel Siméon KELEMA**, Directeur Nationale de l'Agriculture ;
- Monsieur **Soumaïla SAMAKE**, Directeur National du Génie Rural,
- Docteur **Hamadoun SOW**, Directeur de la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur du Développement Rural ;
- Monsieur **Séga SISSOKO**, Directeur Administratif et Financier/MA;
- Monsieur **Seydou Idrissa TRAORE**, Président Directeur Général de l'Office du Niger ;
- Docteur **Bino TEME**, Directeur Général de l'Institut d'Economie Rurale ;
- Monsieur **Oumar Bekaye DEMBELE**, Directeur Général de l'Office de Protection des Végétaux ;
- Monsieur **Fousseyni TRAORE**, Secrétaire Général de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali ;
- Monsieur **Ibrahim COULIBALY**, Président de la Coordination Nationale des Organisations Paysannes ;
- Monsieur **Moussa Alassane DIALLO**, Président Directeur Général de la BNDA ;
- Monsieur **Ousmane TRAORE**, Président de l'Association Professionnelle des Institutions de Micro finance du Mali;
- Monsieur **Cheick Bougadary BATHILY**, FAO,
- Monsieur **Olivier DURAND**, Banque Mondiale.
- Monsieur **Yves PETILLON**, Ambassade du Canada,
- Monsieur **Jaco MEBIUS**, Ambassade Royale des Pays Bas.

Le Secrétariat du Comité est assuré par le Coordinateur de la Cellule Technique de l'Initiative Riz.

Annexe A. 12 Carte des zones ciblées de production de riz

